



RESSOURCES

17- AFFAIRES JURIDIQUES

17.1 – Procès devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale – Autorisation du Président à ester en justice (défense devant le tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Saint-Etienne)

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU, MAUREL, MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL, SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON, SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND, LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Par requête du 4 novembre 2013, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de St Etienne a été saisi d'une demande en restitution du versement transport perçu par le SMTC.

Afin de défendre les intérêts du SMTC, il est nécessaire de représenter le SMTC devant la juridiction précitée.

Le Comité Syndical est donc sollicité afin qu'il autorise le Président à ester en justice au nom et pour le compte du SMTC dans le cadre de la procédure contentieuse liée à la restitution du versement transport perçu par le SMTC

*

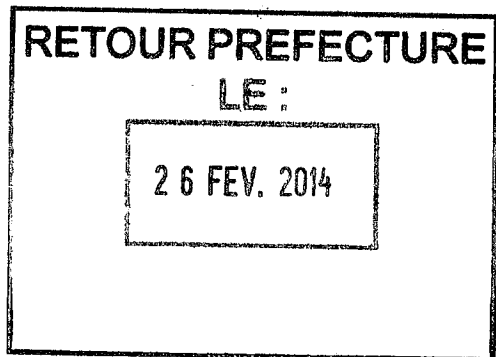
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à ester en justice au nom et pour le compte du SMTC dans le cadre de la procédure contentieuse liée à la restitution du versement transport perçu par le SMTC

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2014 et suivant du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Pierre COHEN